

# Aux Neiges, encore attendre

**Urbanisme.** Maire et sous-préfète ont écrit aux habitants, soumis à des restrictions de construction liées aux dangers de matières stockées sur le port. Le périmètre pourrait être réduit dans le cadre d'une nouvelle étude.



Rue des Chantiers, face à la boulangerie de Pascal Lesauvage, les portiques du port, et près d'eux, des conteneurs, des barges. Les riverains et une bonne partie du quartier seraient exposés à des risques de surpression, toxique et thermique. (Photo PN)

« **M**ieux vaut tard que jamais ! [...] Les habitants du quartier ont enfin reçu une information officielle », s'exclame le député communiste – et élu local – Jean-Paul Lecoq, sur son site Internet.

Extrémité sud du Havre, adossé à son port, le quartier des Neiges a fait l'objet dans les années 2010 d'un travail de définition par l'État des zones de dangers auxquels il est exposé en raison de la proximité de stockage de matières dangereuses dans des conteneurs ou sur des barges. Les conséquences de l'étude sont tombées ici comme un couperet. Avec une modification contraignante des règles de l'urbanisme dans une large zone au sud du quartier (nos éditions des 16, 17 septembre 2020 et du 4 février 2021). Une évolution présentée à tous les Neigeois dans un courrier daté du 3 février dernier, cosigné par le maire et la sous-préfète du Havre. Édouard Philippe et Vanina Nicoli y

rappellent que des dispositifs d'alerte et de protection existent déjà pour la population. Et plantent le décor. « Si, par le passé, il a pu y avoir de la méfiance entre un port qui s'étendait et un quartier qui pouvait se sentir encerclé, le port comme la Ville sont aujourd'hui pleinement conscients de la nécessité de concilier les activités portuaires, essentielles [...] et la qualité de vie que vous êtes légitimement en droit d'attendre. »

## L'INTERDIT C'EST MAINTENANT

Ils ajoutent que dans le périmètre défini « est dorénavant interdit tout projet qui augmenterait le nombre de personnes exposées au risque. » N'y sont « plus autorisées la construction de logements nouveaux, les extensions prévoyant la création de chambres supplémentaires, la transformation d'un commerce vacant en logement », ou encore « la construction d'un commerce ou d'un équipement recevant du public ».

Les propriétaires peuvent créer des annexes, démolir une maison pour reconstruire un logement de même surface. Mais la zone est limitée à l'aménagement, à la réhabilitation ou à l'extension modérée de l'existant. Mais le dossier n'est pas figé. Suite à une réunion autour de la sous-préfète, en novembre, « il a été décidé d'engager une révision des études de danger en 2021 », écrivent-ils. Elle sera réalisée par le GPMH et les opérateurs des terminaux pour trouver « des dispositifs de protection », des mesures permettant « de réduire encore les zones exposées » tout en maintenant « la capacité de traiter toutes les marchandises de manière optimale ». Ce travail pourrait durer... selon la préfecture. De quoi s'interroger encore longtemps dans le quartier. La population n'a pu, pour l'instant, s'exprimer dans aucune réunion avec les autorités.

ARNAUD ROUXEL

## « On veut récupérer notre quartier »

Rue des Chantiers, ils vivent aux portes du port. « Même si le périmètre était réduit, on serait toujours dedans, remarque Anastasia. Ce courrier ne règle pas le problème. On travaille. On a aménagé notre intérieur. On se pose des questions. On se demande ce qu'ils vont nous proposer. Un rachat... Nous faire partir ? » confie celle qui a grandi dans le quartier.

### « Les Neiges éternelles »

L'État, le Port, la Ville... « Ils ont toujours voulu les Neiges. Les récupérer pour en faire un stockage de conteneurs », affirme Pascal, le boulanger. « Ici, derrière les portiques, il n'y a pas beaucoup de place », ajoute son frère

pâtissier, Laurent. « Les vestiges de la Trantsat, ça a été table rase. La centrale EDF, table rase. Qu'est-ce qu'il reste ? Les Neiges ! » poursuit Pascal. « J'ai toujours entendu dire qu'un jour les Neiges seraient supprimées. Nous, ça fait six générations qu'on est là », raconte Brünhilde, dans son jardin, derrière un portail sur le fer duquel est inscrit comme le symbole d'une résistance : « Les Neiges éternelles ». « Les conteneurs n'ont jamais posé de souci. Quand mon arrière-grand-mère est née ici, en 1903, ils n'existaient pas. C'est maintenant qu'on s'en préoccupe ? » s'agace la femme qui, comme son fils à côté, a fait ériger un pavillon. « On ne peut plus faire ça. Mais je ne veux

pas qu'ensuite, on rase le quartier comme on a rasé la Cité Chauvin. » « Sauf qu'ici, les riverains sont à nous, insiste Anastasia. Nous payons une taxe foncière d'environ 1 600 € ! » Dont des critères reposent toujours, assure-telle, sur une époque où « derrière, il y avait une plage et pas encore le port ! » « Non, il n'y a pas eu de réunion avec nous sur le sujet. Ça s'était mal passé au moment de la suppression du stade. Ils ont peut-être peur de la réaction des gens », songe Brünhilde. « Ils savent qu'on est solidaire », pense Anastasia. « La maison de ma grand-mère, elle ne bougera jamais, martèle son voisin. Ces produits sont là depuis des décennies. Pourquoi on ne les stocke pas ailleurs ? »

## Limiter la population

En décembre 2019, la préfecture porte à la connaissance du maire ses premières recommandations. Bientôt, la construction ou extension est interdite dans tout le quartier, dans l'attente que l'État affine son étude.

« L'avenir des Neiges est en question. Quand on interdit cela, c'est qu'on veut en faire autre chose qu'un quartier pavillonnaire », formule en juin 2020 l'élue PCF havraise Nathalie Nail. « Si un accident arrive, nous devons la vérité aux Neigeois », répond la majorité. Une carte dessine deux zones à risques. L'une, longeant le port, correspond à des « effets létaux significatifs » ; l'autre, plus au nord, est nommée « zone des premiers effets létaux ». Les deux sont concernées par la « maîtrise » de l'urbanisme voulue par l'État. Dont la ligne directrice « est de faire en sorte qu'il n'y ait pas plus d'habitants dans ce quartier demain qu'aujourd'hui », émet Jean-Baptiste Gastinne, premier adjoint, en septembre. Jean-Paul Lecoq estime alors urgent d'agir pour que les riverains « soient en sécurité », « faire en sorte que leur bien ait encore de la valeur. » Édouard Philippe assure que les règles ne figeront pas tous leurs projets. La création d'une annexe apparaît désormais possible. Pas celle d'une chambre supplémentaire. Aux Neiges, on se sent exclu des discussions. La colère gronde. Le courrier ne l'apaisera pas.

## Une « concertation » demandée

Jean-Paul Lecoq s'est adressé plusieurs fois aux habitants pour les alerter sur les enjeux du dossier, réclamant à la Ville et à l'État une information transparente pour la population. À la lecture du courrier, il demande encore « l'organisation d'une concertation publique ». « Des mesures de protection s'imposent, dit-il. Mais nous devons libérer le quartier et ses habitants des contraintes d'urbanisme qui pèsent sur eux et empêchent tout développement. » L'ex-maire de Gonfreville-l'Orcher prône « la réduction des risques à la source » et une modification de la loi, qu'il a proposée l'été dernier, pour pouvoir appliquer le Plan de prévention des risques technologiques aux zones exposées à ces matières dangereuses. Elle permettrait aux résidents « de disposer d'aides pour [...] des travaux de sécurisation, ou à défaut d'être indemnisés ».